



Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

Départements de Savoie et Haute-Savoie

Contrat de rivière du Chéran

Étude « Bilan - Évaluation - Perspectives »



RESUME DE L'ETUDE

15 octobre 2010

Claudine LECURET

Consultante Milieux Aquatiques

Philippe BARRET
 DialTer

Florence Bignon

Infographie, Cartographie, SIG

INTRODUCTION ET MÉTHODE

Le contrat de rivière du Chéran a été signé le 11 octobre 1997 pour une durée de 10 ans. Dès le départ sa réalisation a été conçue en deux phases successives de 5 ans chacune avec à mi-parcours la réalisation d'un bilan. Celui-ci a été réalisé en 2002. Il a permis de réajuster les objectifs et définir le contenu de la seconde phase.

Le contrat est à présent complètement achevé. Le SMIAC a engagé une étude bilan, évaluation et perspectives dans le but de faire le bilan technique et financier, de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels, et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu.

La mission et le rendu sont organisés en 5 modules faisant chacun l'objet d'un rapport distinct. Ces documents sont disponibles au SMIAC.

- Module 1 : état des lieux initial et final, évolution
- Module 2 : bilan technique et financier du contrat
- Module 3 : fonctionnement de la procédure
- Module 4 : synthèse et évaluation
- Module 5 : perspectives

Quelques éléments de méthode :

Pour établir les états des lieux début et fin de contrat (module 1)

Les données relatives aux multiples facettes de la gestion de l'eau ont été recherchées dans les études préalables au contrat, les documents officiels du contrat (dossier définitif, fiches actions, bilan intermédiaire) et auprès des partenaires, organismes, administrations et collectivités locales qui ont été rencontrés pour la plupart. Les communes ont été interrogées par questionnaire.

Pour faire le bilan (modules 2 et 3)

Après un rappel des résultats de la phase 1, une analyse est menée portant en détail sur les opérations prévues en phase 2, sous les angles technique et financier. Les données ont été fournies par le SMIAC, les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires et acteurs du territoire. Des visites de terrain ont permis de compléter la description des réalisations.

Le bilan de la procédure a été dressé par recueil de la parole des acteurs du territoire au cours de 33 rencontres et envois de questionnaires.

Pour évaluer et dessiner les perspectives

Ces deux étapes de la mission ont été conduites selon une double approche : de manière externe par le bureau d'études et de manière interne par les acteurs du territoire réunis en commissions thématiques de travail collectif.

L'évaluation s'appuie sur l'examen des critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience et impact/durabilité.

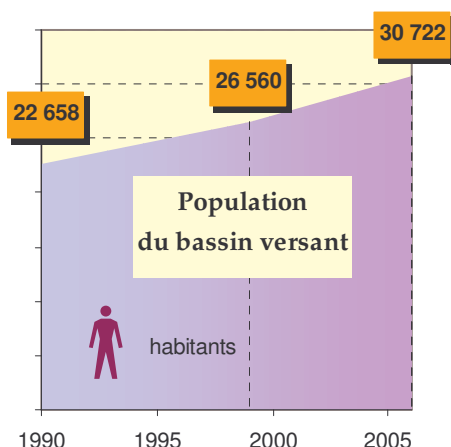
Les perspectives comportent les propositions du bureau d'étude et celles faites par les acteurs du territoire au cours des séances de travail en commissions.

L'ensemble de la mission a été supervisé par un comité de pilotage constitué à cet effet et réuni à trois reprises.

Les résultats de l'étude bilan ont été présentés au comité de rivière réuni le 30 septembre 2010 à Cusy.

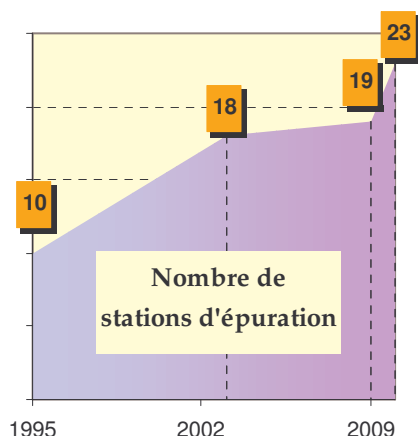
MODULE 1 : L'ÉVOLUTION DU BASSIN VERSANT DU CHÉRAN ENTRE LE DÉBUT ET LA FIN DU CONTRAT

Évolution de la population et de l'assainissement

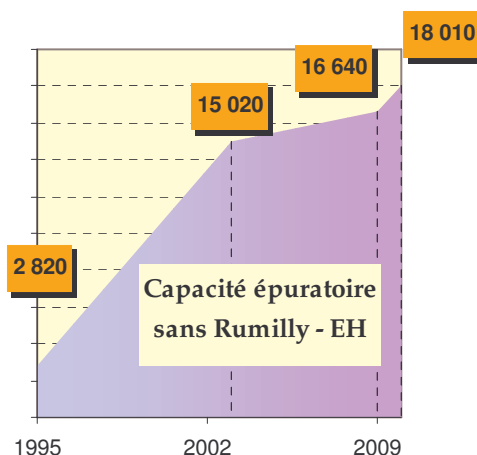


Entre 1999 et 2006, on assiste à un accroissement important de la population de + 15,7%, soit + 2,2% par an en moyenne, ce qui est un taux supérieur aux taux moyens des départements savoyards et au taux national. On constate de fortes disparités entre amont et aval du bassin versant.

L'effort d'épuration des eaux usées a été important. La part de la population en assainissement collectif est passée de 47% en 1995 à 64% en 2009. Cet effort a été très marqué dans les Bauges où elle est passée de 7% à 56%.



Le nombre de STEP a fortement progressé au début de la période. Ensuite l'effort a été tout aussi soutenu mais avec une augmentation des regroupements, la création de la collecte, l'amélioration de l'existant. Le rendement des STEP est passé de 87% à 90% entre 2003 et 2007.



La capacité épuratoire (hors Rumilly) s'est fortement accrue.

Rumilly : + 49 000 EH (capacité administrative actuelle en cours de révision)

Toutes les communes du bassin ont à présent un SPANC. La compétence est intercommunale. Quatre SPANC au total gèrent 5 200 dispositifs ANC sur le bassin versant.

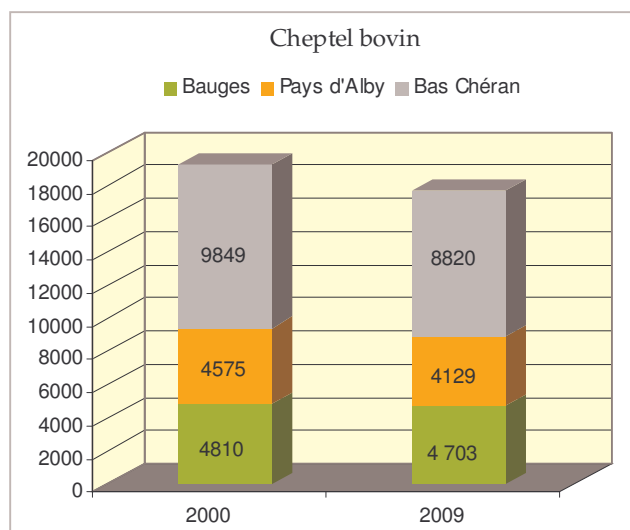
55% ont eu à ce jour la visite de diagnostic. Le taux de conformité constaté est faible. Certains ont engagé des réhabilitations. On note des situations sensibles dans les secteurs d'altitude.

Toutes les communes disposent d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration.

La mise en œuvre de l'assainissement a fortement progressé, grâce au contrat de rivière qui a permis de drainer une aide de la Région Rhône-Alpes et a ainsi accéléré ce qui était par ailleurs une obligation réglementaire.

Évolution de l'activité agricole

Le nombre d'exploitations agricoles a nettement diminué, passant de 1012 en 1988 à 345 en 2009. La part de la SAU dans la superficie du territoire est passée dans le même temps de 37 à 31%. Cette surface agricole utilisée est de 15 000 ha aujourd'hui. 89% sont toujours en herbe.



L'activité principale est l'élevage bovin lait. Les cheptels ont un peu diminué, ils sont plus importants sur le Bas Chéran. Au total on compte 17650 bovins en 2009. Le chargement moyen est de 0,9 UGB/ha avec des valeurs plus élevées à La Compôte, La Motte et Massingy. 72% des UGB bovines sont aux normes.

Pendant la durée du contrat de rivière on a assisté à la fermeture progressive des porcheries, une seule est en activité aujourd'hui à Massingy.

Plusieurs coopératives (fruitières) ont également fermé. Les autres se sont dotées d'installations de traitement des effluents.

Les communes du bassin versant disposent d'une carte d'aptitude des sols à l'épandage des effluents d'élevage. Les pratiques se sont améliorées même s'il reste localement des progrès à faire.

L'activité industrielle

Cette thématique n'a pas été traitée par le contrat de rivière. La situation avant contrat n'est pas disponible.

On compte aujourd'hui sur le bassin versant 1 946 établissements dont 220 dans le secteur industriel. 45% des entreprises sont situées sur les communes d'Alby et Rumilly. 83% des établissements industriels du bassin versant sont situés en Haute-Savoie

Les branches représentées sont essentiellement le travail des métaux, l'agro-alimentaire, le travail du bois, des centrales à béton, des tanneries, l'imprimerie, cosmétique et parapharmaceutique...

On compte 25 ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement, dont 3 dans les Bauges.

La pression polluante brute produite est aussi importante que la pression domestique pour les matières en suspension, MEST ; elle est supérieure pour les micropolluants métalliques et organiques. Les établissements traitent leurs effluents en stations d'épurations internes ou mixtes avec les communes (Rumilly par exemple). Cependant le risque de pollutions accidentelles est avéré, plusieurs épisodes ont eu lieu sur la fin du contrat et entraîné des mortalités piscicoles.

Les eaux de ruissellement

La surface imperméabilisée du bassin versant représente 4% du territoire.

Le réseau routier départemental est long de 363 km, l'autoroute A41 traverse le bassin sur 7 km.

La pollution générée par les routes est directement proportionnelle au trafic. Celui de l'A41 a augmenté de + 7,3% en moyenne, portant le trafic moyen journalier de 24 470 en 1999 à 32 350 véhicules / jour en 2008.

Plusieurs rejets d'eaux de ruissellement sont traités : A41, zone Espace Leader, zone des Grives, parking du Semnoz, atelier et station service d'Aillon le Jeune...

7 communes sur 25 ayant répondu à cette question, mentionnent des désordres quantitatifs liés aux eaux pluviales sur leur territoire.

La ressource en eau

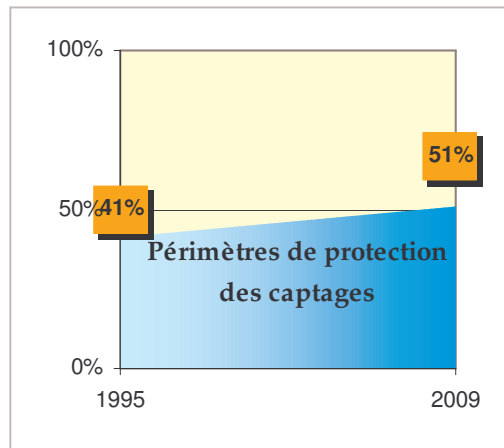
La ressource en eau est constituée de circulations dans les karsts des Bauges ou du Clergeon, dans les éboulis, les cônes de déjection, les alluvions fluvio-glaciaires...

Il y a peu de ressources dans la molasse de l'Albanais. On trouve localement des aquifères dans les surcreusements remplis de matériaux glaciaires (nappe du Dadon).

Les captages utilisés pour l'alimentation des populations du bassin versant sont des sources à 93%. Leur nombre est passé de 131 à 80, principalement du fait d'abandon de sources peu productives en étiage et/ou vulnérables et de mauvaise qualité (bactériologie ou turbidité).

Sur la Bas Chéran, des ressources extérieures au bassin versant sont sollicitées.

Seuls 51% des captages utilisés sont protégés par des périmètres de protection adoptés par DUP. La progression depuis le début du contrat est faible (41% en 1995) et éloignée de l'objectif national qui est que 100% des captages doivent être protégés en 2010.

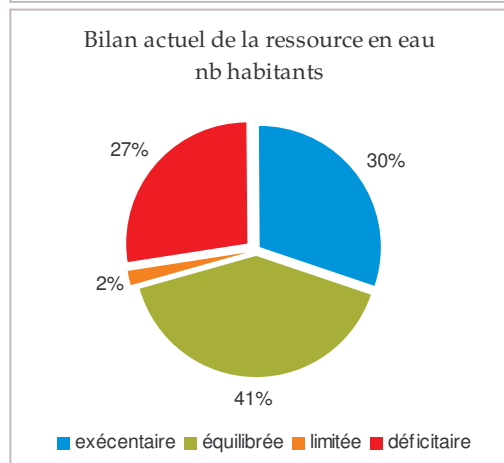


Les volumes prélevés sur la ressource en eau, ont augmenté.

En 2007, ce sont 5,7 millions de mètres cubes qui ont été prélevés dont 4,76 millions pour l'alimentation des populations (84%). Cet usage a augmenté de 10% depuis 1998.

La situation actuelle est excédentaire ou équilibrée pour 60% des communes et 71% de la population desservie. Pour l'avenir, la question de la ressource a été posée et des réflexions prospectives sont engagées.

La connaissance de l'état des infrastructures est effective pour communes de la CCCB, elle est à approfondir ailleurs.



La qualité des milieux aquatiques (eau)

Le Chéran :

- La très bonne qualité physico-chimique des eaux à l'amont, perdue tout au long du contrat de rivière
- Ailleurs la qualité se maintient en classe bonne à très bonne, on note toutefois un enrichissement progressif en azote et phosphore
- La qualité au point aval Rumilly est plus variable
- La qualité bactériologique est moyenne à mauvaise
- On note la présence de métaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques, HAP, sur le Chéran aval, où la qualité est moyenne depuis 1998

Les affluents :

- Les points de comparaison sont assez peu nombreux entre début/milieu et fin de contrat
- On constate une amélioration pour certains affluents vis-à-vis des matières organiques (sur le Nant d'Aillon par exemple)
- Sur le Nant d'Aillon, par contre, la qualité s'est dégradée par rapport au phosphore
- La qualité est toujours dégradée sur le Nant de Jarsy et la Néphaz
- Amélioration de la qualité hydrobiologique du Dadon aval en lien direct avec les travaux de diversification menée dans le cadre du contrat de rivière

Les données des réseaux de suivis de l'Agence, montrent que les 2 points « eaux de surface » (Chéran) et les 3 points « eaux souterraines », sont au Bon état chimique. Des composés organo volatils sont détectés dans la nappe du Dadon mais restent à des teneurs inférieures aux normes de potabilité. Toujours en ces points, la qualité vis-à-vis des phytosanitaires est bonne.

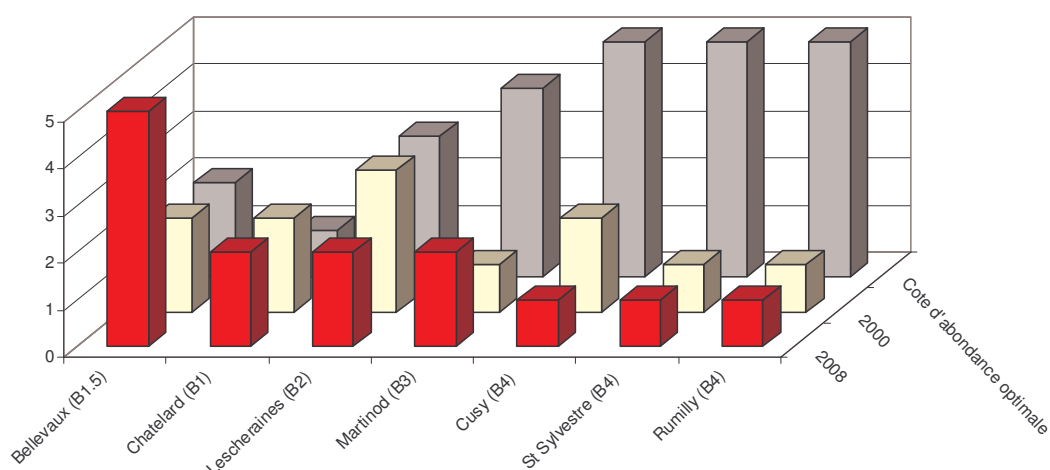
La qualité des milieux aquatiques (faune)

La situation ne s'est pas améliorée. On constate une diminution de la biomasse piscicole et un déséquilibre des peuplements de truites de Lescheraines au Fier, sans explication évidente.

Il y a peu d'évolution pour les autres espèces, hormis le chabot dont la population est fonctionnelle sur un linéaire supérieur en 2008 par rapport à la situation de 2000.

On ne dispose pas de données sur les peuplements piscicoles des affluents.

Evolution amont aval des cotes d'abondance pour la Truite fario - Comparaison 2000-2008
Extrait de l'étude SAGE Environnement 2009



Cette qualité médiocre (orange) est retenue pour qualifier le Chéran dans le nouveau système d'évaluation des masses d'eau, et creuse l'écart au Bon Etat (bleu-vert).

Le linéaire colonisé par les écrevisses autochtones à pieds blancs s'est accru de 800 ml sur la Vergogne en lien direct avec les travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière. Dans le même temps elles ont régressés sur la Ramaz qui n'a pas pu faire l'objet de travaux sur l'habitat.

Durant cette période on note d'importants changements dans la gestion piscicole des cours d'eau avec l'arrêt des soutiens par alevinage et la mise en place d'une gestion patrimoniale basée sur la reproduction naturelle.

Les conditions de circulation pour la faune piscicole ont été améliorées (actions dans et hors contrat) avec la suppression d'obstacles majeurs à la circulation piscicole dont le nombre est passé de 9 à 3.

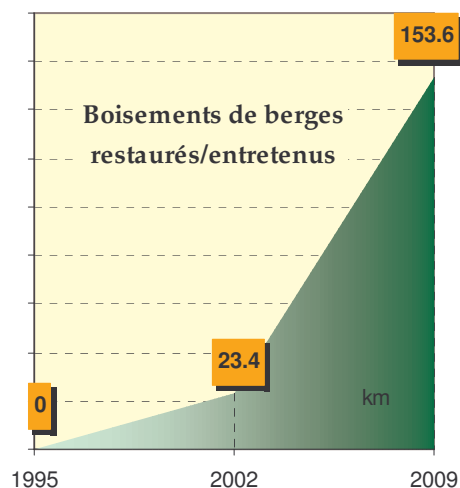
Les boisements des berges

Pendant et grâce au contrat de rivière, on est passé d'une ripisylve à l'abandon à une ripisylve gérée. Les plans de gestion sont réalisés et mis en œuvre (21 à ce jour).

Depuis le début du contrat de rivière 154 km de cours d'eau ont fait l'objet de travaux de restauration ou d'entretien. La seconde phase du contrat a vu véritablement la montée en puissance de l'entretien.

La méthode employée est douce et respectueuse du milieu. On peut parler d'amélioration avec la gestion des embâcles et du bois mort, l'enlèvement des déchets.

Concernant les plantes invasives, un inventaire a été réalisé par le SMIAC, des essais d'éradication ont été menés. Cependant, sans véritable stratégie affichée au départ sur ce sujet, elles ont progressé et sont à gérer aujourd'hui.



La dynamique des cours d'eau, l'érosion et le transport solide

Au début du contrat, a été fait le constat de déstabilisation du lit du Chéran suite aux extractions massives de matériaux et aux endiguements. Les désordres consécutifs à l'incision du cours d'eau ont généré des coûts de réparation d'ouvrages importants.

Pendant la durée du contrat, on a fortement progressé dans la compréhension des phénomènes en jeu par la réalisation d'une étude géomorphologique. Les conclusions ont réorienté les actions en intégrant davantage la dimension transport solide et en jetant les bases d'une gestion (scarification des bancs de graviers végétalisés...).

Les levés topographiques réalisés en fin de contrat montrent une tendance à la stabilisation. Des compléments et un suivi seront nécessaires à l'avenir.

Les extractions ont cessés, toutefois la demande subsiste.
Le cas du barrage de Bange n'est pas complètement résolu.

Le risque inondations

La connaissance des principales zones inondables du Chéran et du Dadon a progressé pendant et grâce au contrat de rivière. Des confortements et aménagements de protection ont été réalisés ou vont l'être. Les zones naturelles d'épandage des crues ont été plutôt conservées même si on peut regretter l'urbanisation de zones juste avant ou au tout début du contrat.

Des problèmes localisés de débordement par les affluents restent à présent à identifier.

Les communes du bassin versant sont en partie couvertes par des documents de connaissance du risque : 3 PPRi approuvés, 2 prescrits ; 5 cartes d'aléas ; 5 PIZ.

Le patrimoine naturel

Le territoire est presque entièrement couvert par des zones naturelles de type ZNIEFF. Plusieurs zones figurent au réseau NATURA 2000.

La connaissance du patrimoine a progressé avec l'inventaire des zones humides de tout le bassin versant réalisé dans le cadre du contrat de rivière : 234 zones, 411 ha.

La protection et la gestion de ce patrimoine a évolué principalement dans le cadre de NATURA 2000 et de la politique ENS, espaces naturels sensibles des conseils généraux.

Sur 6 pressions sur les paysages identifiées en 1995, 4 ont été supprimées ou réduites, il s'agit des extractions dans le lit des cours d'eau (arrêt), des décharges (2 réhabilitées, déchets enlevés par le SMIAC sur les berges), de la gestion anarchique des boisements de berges (mise en œuvre des plans de gestion), du développement de l'urbanisation au détriment des zones humides (prises en compte partielle dans les documents d'urbanisme)

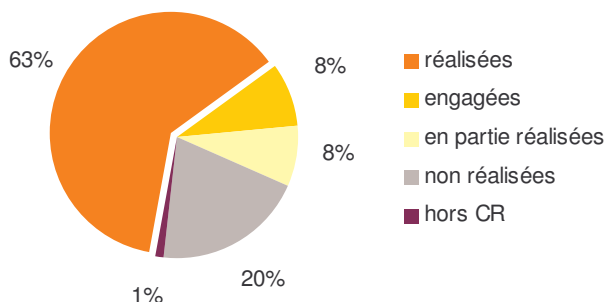
MODULE 2 : LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

De la phase 2 du contrat Chéran

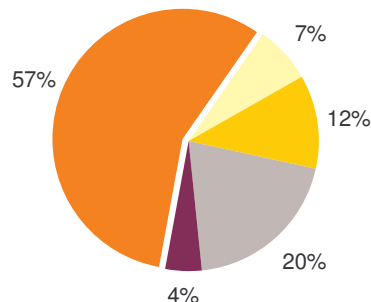
**79% des actions prévues
sont réalisées ou engagées**

Soit 76% en montant prévu

Phase 2 - Réalisation des actions en nombre

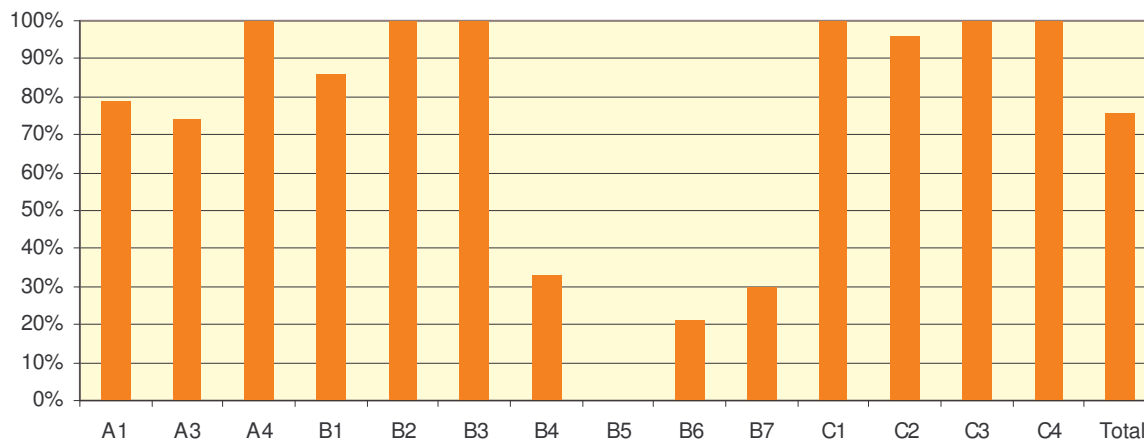


- Réalisation des actions en montant prévu



Un taux globalement bon avec des différences entre les volets

Taux de réalisation par volet en montant prévu



Facteurs explicatifs pour les volets ayant moins bien marché

B4 (passerelles) : une seule réalisée sur trois prévues. Un projet non validé et une commune attend les conclusions d'une étude d'aménagement plus vaste.

B5 (amélioration passe à canoë) : finalement jugée non nécessaire en concertation avec les techniciens

B6 (maison de la rivière) : importante dérive du coût du projet, finalement stoppé ; déficit de concertation

B7 (gestion des zones humides) : l'inventaire est fait mais peu d'opérations de gestion engagées, difficulté à porter la maîtrise d'ouvrage

Le financement

Le SMIAC, les communes, les communautés de communes et les collectivités piscicoles, le Parc, ont engagés 6 millions d'euros dans le contrat (phase 2). Les partenaires financeurs ont apportés 6,8 millions d'euros sur cette même phase 2.

Au total depuis 1998, **33,1 millions d'euros engagés** dans le contrat Chéran.

MODULE 3 : LE BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCÉDURE

Perception du fonctionnement par les acteurs :

- L'implication des élus a diminué progressivement ; tandis que le rôle des présidents augmentait
- Il a manqué une vision interne commune
- L'équipe a bien rempli sa mission technique, mais n'a pas assez investi dans la concertation
- La mise en place d'un comité de pilotage par projet a été bien perçue, mais il a manqué un espace de travail collectif

Perception des liens avec les partenaires :

- Bonne coopération avec élus et financeurs, malgré quelques difficultés
- Lien fort avec les pêcheurs, contrasté avec les environnementalistes, inexistant avec les industriels
- Le manque de notoriété du SMIAC reste un problème

Perception des liens avec la population :

- Le journal du Chéran est bien perçu
- Les conventions signées avec les propriétaires ont joué un rôle important
- Pas assez de discussion en amont des projets avec les locaux

Tous les acteurs rencontrés ont une perception globalement positive

- « Récupération » de la qualité dans les Bauges
- Entretien de la rivière
- Préservation, restauration des milieux aquatiques
- Meilleure connaissance du Chéran
- Solidarité de bassin versant

Bilan des acteurs – Points faibles :

- Le pilotage local des actions n'a pas très bien fonctionné
- On n'a pas assez valorisé ce qui se fait de bien
- Le bilan piscicole est mitigé
- La pollution industrielle est un problème majeur
- Les affluents du Chéran ont rarement été pris en compte

Bilan des acteurs – Visions opposées :

- L'opération agricole a bien fonctionné versus elle est insuffisante
- Le SMIAC est sorti de sa mission versus il a manqué de flexibilité
- Le contrat de rivière a fait avancé la compréhension entre acteurs versus il n'a pas réussi à faire travailler les gens ensemble

Commentaires du prestataire :

- L'instance de co-décision entre élus semble avoir perdu son caractère collectif
- La seule instance réunissant tous les acteurs ne permettait pas la concertation
- Le lien avec la population s'est limité à des actions d'information
- Le volet participatif devra être plus ambitieux

MODULE 4 : L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Les résultats principaux du **contrat de rivière Chéran – phase 2**, sont présentés en terme de points forts et de faiblesses :

Points forts, atouts, réussites...	Faiblesses, difficultés rencontrées...
------------------------------------	--

Enjeux, objectifs, moyens...

Un contrat pertinent au regard des critères de l'époque, qui n'est pas composé uniquement d'opérations d'assainissement, même si ce volet représente une grosse part compte tenu du retard important en matière d'équipement. Procédure très judicieusement étalée dès le début sur 10 ans en deux périodes avec un bilan et une réorientation à mi-parcours	Les enjeux liés à la ressource en eau et aux sources de pollution d'origine industrielle ou liée au ruissellement, ont été identifiés mais non affichés (question de priorité ?) La question de la capacité des maîtres d'ouvrage à s'engager dans ce programme a peut-être été sous estimée De même que la volonté (motivation) sur des thématiques telles que « zones humides »
--	--

Les réalisations

Un taux de réalisation globalement bon (79% des actions prévues et 76% du budget prévu). Des volets qui ont bien marché : A1 : assainissement des collectivités A3 : SD-AEP A4 : réhabilitation des décharges B1 : lutte contre les inondations, transport solide B2 et C1 : restauration et entretien de la végétation des berges B3 : diversification piscicole C : suivi, postes, communication Et le volet A2 opération coordonnée agricole, (en phase 1) Des opérations qui sont allées au-delà de ce qui était prévu (linéaire de berges, élèves sensibilisés...)	Et d'autres qui ont moins bien marché : A3 : banque de données, étude globale ressource B4 : passerelles B5 : passe à canoë B6 : maison de l'eau B7 : zones humides Une programmation peu suivie, beaucoup de retard sur la majorité des grosses opérations : lancement des études, recherche de solutions, discussions/négociations avec les élus, les riverains, propriétaires, associations...
---	--

Les résultats et les effets

Maintien de la qualité globalement bonne à très bonne pour le Chéran Une forte avancée dans la connaissance et la prise en compte de la dynamique du Chéran (morphologie, transport solide, équilibre sédimentaire). Des opérations ambitieuses et qui font référence Des opérations de diversification piscicoles ayant apporté un gain habitational Un effet très positif d'actions non prévues au départ vis à vis de l'écrevisse autochtone Un partenariat très développé avec le monde la pêche Des boisements de berges à présent gérés et de manière douce.	Avec toutefois un enrichissement en nutriments Situation inchangée sur certains affluents Manque de données pour d'autres Peuplements piscicoles du Chéran toujours en déclin, voire aggravation : forte déception ...peu avec les autres usagers DIG (berges) non opérationnelle en fin de contrat Pas de définition initiale d'une véritable stratégie de lutte contre les plantes invasives, qui ont progressé
---	--

Points forts, atouts, réussites...	Faiblesses, difficultés rencontrées...
Les financements	
Pas de gaspillage. Une utilisation raisonnée des deniers publics. Souci de ne pas perdre les subventions du contrat de rivière (Région notamment) Des écarts entre coût réel/prévu souvent liés à des actions revues, adaptées, plus ambitieuses et parfois aussi à l'évolution du contexte économique. Une souplesse des partenaires financeurs pour reporter les aides ou suivre les nouveaux projets.	Retrait de l'État Augmentation importante du prix de la Maison de l'Eau
Information, communication, concertation...	
Des moyens classiques, tous mis en œuvre L'action menée auprès des scolaires a été très soutenue et est appréciée Un comité de pilotage a été mis en place pour chaque grand projet Les centaines de conventions signées avec propriétaires et riverains concernés par les travaux ont contribué à faire connaître le SMIAC	Des messages pas toujours bien passés : Au sujet des matériaux, des demandes extraction existent toujours Au sujet des déchets sur les berges et dans les cours d'eau Au sujet des zones humides : connaissance, rôles, importance de leur préservation La concertation entre partenaires a fait défaut. Les instances prévues initialement n'ont fonctionné que partiellement. Les salariés n'avaient ni le temps, ni les compétences pour assurer une vraie fonction d'animation.
Reconnaissance, appropriation...	
Via certaines actions ambitieuses pour le milieu ou innovantes par leur contenu, le contrat Chéran a une bonne image à l'extérieur et est pris en exemple Les organisations de pêcheurs ont joué un rôle clé et sont très moteurs pour la suite du CR	Un positionnement du SMIAC pas assez affirmé Un niveau d'appropriation par la population difficile à évaluer La notoriété du SMIAC est faible. Pour au moins deux raisons : les élus ont été très peu mobilisés dans la phase 2, la population n'a été touchée que par des supports écrits (bulletins et articles de presse)

MODULE 5 : LES PERSPECTIVES POUR UNE SUITE

Le cadre actuel de la politique de l'eau

- **La Directive Cadre européenne sur l'Eau, DCE**
- **Le SDAGE RM&C révisé fin 2009**
- **Le programme de mesures du SDAGE**
- **Le contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy** (avec un SAGE à long terme incluant le bassin du Chéran)
- **des projets locaux** (rivière sauvage...)

Les besoins du territoire et les pistes d'action possibles (synthèse des propositions du prestataire et des acteurs) :

- **Atteindre le bon état (voire le très bon état ?)**
*Mieux connaître les sources de pollution, les identifier, les hiérarchiser. Eaux pluviales, industrielles. Décharges.
Comprendre les causes du déclin des truites et agir.
Poursuivre, entretenir, fiabiliser l'assainissement.
Engager des actions partenariales avec le monde agricole.
Suivre la qualité, connaître certains affluents*
- **Maintenir/restaurer la fonctionnalité des masses d'eau**
*Définir et préserver l'espace de liberté et de bon fonctionnement de la rivière.
Travailler sur les affluents.
Poursuivre l'entretien de la végétation des berges.
Poursuivre la gestion morphologique et sédimentaire. Suivre le profil en long.
Restaurer et préserver les zones humides
Entretenir les ouvrages réalisés.*
- **Connaître et partager la ressource en eau**
*Faire un inventaire de la ressource, évaluer les effets du changement climatique
Connaître les besoins des usagers et des milieux.
Gérer la ressource pour organiser le partage. Mieux gérer l'AEP*
- **Faire le lien entre gestion de l'eau et aménagement du territoire**
*Mener une réflexion tant au niveau de la ressource et de son partage
Qu'au niveau des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales, ou de l'occupation des sols
Représenter la « gestion de l'eau » dans les instances d'« aménagement du territoire »*
- **Gérer le risque inondation sur les affluents**
*Connaissance du risque. Surveillance des ouvrages
Mise à jour des cartes d'inondabilité
Connaissance des débits de crue*
- **Sensibiliser tous les acteurs**
Encore des messages à faire passer. Organiser la communication

Quelle forme/procédure pour une suite ?

Il convient tout d'abord de souligner la **volonté unanime des acteurs de poursuivre** le travail engagé. Plusieurs options sont envisageables :

a) Mener des actions hors procédure labellisée

C'est tout à fait possible, notamment vis-à-vis de l'Agence de l'eau, mais les co-financements seront plus difficiles à obtenir. La DDT n'y est pas favorable.

b) Engager un contrat d'objectif

Le soutien de la Région peut être obtenu à travers un contrat d'objectif ; mais il s'agit d'une procédure mono-thématique et les enjeux actuels sur le Chéran concernent plusieurs thématiques.

c) Lancer un **SAGE**

Plusieurs des enjeux mis en évidence trouveraient bien leur place dans un SAGE (outil de planification à portée réglementaire...). Cependant le SAGE Fier et Lac d'Annecy englobera le bassin du Chéran. Il n'est donc pas opportun de lancer cette procédure pour laquelle, par ailleurs, le SMIAC ne se sent pas prêt.

d) Préparer un **nouveau contrat de rivière**

Il est tout à fait possible de signer un deuxième contrat de rivière. Cette procédure correspond bien au besoin local de mener des actions dans plusieurs directions.

Les recommandations pour une suite

- Le SMIAC au cœur d'un nouveau plan d'actions
- Organiser le suivi et la collecte des données
- Acquérir une culture de la concertation
- Informer et impliquer la population
- Cultiver le lien avec les autres structures
- Renégocier la répartition des financements locaux
- Faire grandir l'équipe
- Construire un nouveau plan d'actions en maintenant le dialogue

L'ensemble de l'étude bilan-évaluation-perspectives a été présenté aux membres du **comité de rivière qui s'est tenu le 30 septembre 2010**.

Le comité de pilotage de l'étude avait souhaité soumettre plusieurs propositions à l'avis du comité rivière :

- Donner au SMIAC un rôle pivot
- Informer et consulter rapidement les élus sur la base de l'étude - bilan
- Organiser un événement public avec support audio-visuel
- Lancer une étude destinée à identifier les causes du déclin des truites et l'écart au bon état
- Démarrer des négociations financières
- Maintenir la dynamique de concertation engagée durant l'étude - bilan

L'idée de poursuivre a été largement partagée. La forme qu'elle revêtira et les financements sont en effet à définir. Les points suivants ont été soulignés :

- Dans un premier temps, aller voir tous les élus et leur présenter les résultats de l'étude,
- Communiquer aussi auprès de la population (un numéro du Journal du Chéran va être préparé en ce sens)
- Lancer l'étude destinée à rechercher les causes de non atteinte du bon état et définir les solutions à mettre en oeuvre
- En fonction des conclusions, vérifier si le contrat de rivière est l'outil adapté à une suite. Définir en concertation un nouveau plan d'actions et les moyens nécessaires. Voir comment maintenir l'équipe technique,
- Engager les discussions relatives aux compétences du SMIAC et à la clé de répartition du financement des communes.